

2. 1964-1965	\$4,262,952
1965-1966	6,798,183
1966-1967	5,239,909
3. 1964-1965	205
1965-1966	195
1966-1967	224
4. 1964-1965	84
1965-1966	101
1966-1967	62
5. 1964-1965	57
1965-1966	83
1966-1967	76

Quelques projets ont été annulés ou modifiés à la demande des investigateurs ou des provinces les parrainant.

6. Les projets de recherche ne sont pas approuvés aux termes du programme des subventions à l'hygiène lorsque le montant de ceux-là dépasse les fonds affectés à cette fin ou lorsque des évaluateurs, des consultants et des comités consultatifs estiment qu'il s'agit de projets mal conçus ou mal fondés.

#### Programme des subventions au bien-être social

1. 1964-1965	20
1965-1966	20
1966-1967	44
2. 1964-1965	\$267,240
1965-1966	287,253
1966-1967	397,794
3. 1964-1965	4
1965-1966	8
1966-1967	18
4. 1964-1965	9
1965-1966	3
1966-1967	7
5. 1964-1965	6
1965-1966	8
1966-1967	14

6. a) le candidat était incapable d'engager un personnel compétent en vue d'effectuer la recherche; b) le projet répondait aux termes et aux conditions du programme mais les fonds n'étaient pas disponibles; c) l'objectif du projet n'était pas suffisamment important par rapport aux objectifs du programme; d) le projet n'était pas conçu de façon à atteindre à ses objectifs; e) les objectifs du projet étaient de caractère trop général; f) la présentation n'avait pas été reçue à temps pour être étudiée par le Comité consultatif de la recherche.

#### LA JUSTICE—LES AGENTS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

##### Question n° 300—M. Orlikow:

1. Combien d'agents de libération conditionnelle sont au service du ministère de la Justice et quelle est leur compétence?

2. Combien d'entre eux ont suivi des cours de formation au travail social?

[L'hon. M. MacEachen.]

3. Combien ont reçu un enseignement universitaire dans le domaine des sciences sociales?

4. Est-ce que, à l'aide de bourses, le ministère prend des dispositions pour assurer la formation d'un plus grand nombre d'agents de libération conditionnelle? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre des bourses et leur montant?

##### L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

1. Il y a 74 agents de libération conditionnelle qui sont employés par la Commission des libérations conditionnelles, laquelle fait partie maintenant du ministère du solliciteur général.

Les agents de libération conditionnelle interviewent les détenus des institutions pénales et de réforme, fédérales ou provinciales, et font enquête sur les conditions au foyer afin d'évaluer une réhabilitation autant au point de vue de conduite et de développement personnel au travail que dans leur milieu social. Des comptes rendus sont rédigés avec recommandation à la Commission des libérations conditionnelles.

Les agents de libération conditionnelle exercent une surveillance directe ou indirecte sur les détenus libérés sur parole par l'entremise des agences de poste-cure. Ils ont l'autorité voulue pour interdire de ses fonctions un détenu libéré sur parole et faire des recommandations pour abrogation, continuation ou confiscation d'une libération conditionnelle.

Ils revisent aussi les demandes de rémission ou de suspension des décrets de la cour, interdisant la conduite d'un véhicule selon le code de la loi criminelle, font des enquêtes et soumettent des recommandations à la Commission des libérations conditionnelles.

2. Vingt-trois de ces agents de libération conditionnelle sont qualifiés comme travailleurs sociaux.

3. Trente-neuf ont reçu un enseignement universitaire dans le domaine des sciences sociales.

4. Le ministère ne pourvoit pas aux bourses pour la formation d'un plus grand nombre d'agents de libération conditionnelle. Il voit plutôt à encourager les agents de libération conditionnelle existants à améliorer leurs qualifications professionnelles, particulièrement dans le domaine du travail social et de la criminologie. L'aide du ministère revêt la forme de congé payé durant la période d'étude et de remboursement des frais empruntés par les étudiants.

#### LES DÉTENUS DES PÉNITENCIERS

##### Question n° 318—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Combien y avait-il de détenus dans chacune de nos pénitenciers au cours de chacune des années 1964, 1965 et 1966?

2. Combien de détenus ont été libérés conditionnellement au cours de chacune des années précitées?